

1

L'éthique humanitaire

Approche éthique⁽¹⁰⁾

Pourquoi parler d'éthique quand on parle d'aide humanitaire ?

L'action humanitaire prend appui sur des principes et des valeurs fortes, parmi lesquelles « l'humanité » dont elle tire son nom. Or la philosophie a souvent lié éthique et humanité, l'éthique s'affirmant comme une subjectivité assumée, qui reconnaît, dans l'individu singulier, l'humanité toute entière. L'humanité apparaît ainsi comme le lien irréductible qui unit tous les êtres humains : un sentiment qui pousse chacun à reconnaître l'autre comme son égal et son prochain.

L'action humanitaire s'inscrit toujours dans un cadre complexe. Les situations dans lesquelles elle est engagée ne peuvent donner lieu à des modèles. C'est la raison pour laquelle il est difficile, en ce domaine, d'élaborer des règles qui soient valables universellement. Ce cadre de l'action est à la fois spatial et historique, politique et économique, culturel et juridique ; il fait jouer en outre des techniques de médiation et des systèmes de représentation qui impliquent les individus, leurs émotions et leurs solidarités. En effet, l'action s'inscrit dans un espace particulier, pendant une certaine durée, un moment de l'Histoire, collective et singulière. Elle fait intervenir des individus appartenant à des groupes socioculturels donnés, dans un certain contexte politique, local et international où s'exercent des normes et des lois. Elle prend appui sur des supports techniques, sur un projet et une sensibilité propres aux organisations et aux acteurs engagés. Enfin, elle est relayée ou non par les médias qui, lorsqu'ils la présentent, en soulignent l'ampleur, les enjeux ou la visée.

Dans ce contexte et dans cette action, différents acteurs se côtoient : les bénéficiaires de l'aide, les ONG et autres organisations de solidarité, les organisations de promotion et de protection des droits humains, les travailleurs humanitaires, les donateurs (privés ou publics), les organisations gouvernementales ou inter-gouvernementales, les pouvoirs politiques (locaux, régionaux et internationaux) et leurs appuis (militaires, économiques, diplomatiques ...), les

10. Ce chapitre a été rédigé par Bruno M. Duffe, Maître de Conférences en éthique sociale, à partir des demandes formulées par le Comité de Pilotage du programme, et sur la base des séances de ce dernier. Les définitions, questionnements et schémas ont été proposés par Bruno M. Duffe, qui a intégré, autant que cela a été possible, les attentes et nuances formulées par le Comité de Pilotage. Un important travail a été effectué préalablement par Thibault Le Texier, dans le cadre de son mémoire « Ethique et actions humanitaires », à l'Université Paris-I. Nathalie Herlemont-Zoritchak, de Handicap International, a participé activement à la conception de ce chapitre.

entreprises privées, les instances culturelles et religieuses, les administrations et services, les médias...

Pour faire face à cette complexité, on a tenté, ces dernières années, de codifier et de régler les actions de secours et de solidarité. Il existe aujourd'hui un certain nombre de codes et de normes qui encadrent les pratiques humanitaires dans des limites de plus en plus précises.

Cependant, il existe toujours des situations pour lesquelles il n'y a pas de règles. Le travailleur humanitaire est alors face à sa conscience, même s'il a en mémoire la philosophie de son organisation. Dans ces situations, où la loi, dans son sens juridique ou moral, ne nous aide qu'indirectement, et peut parfois même constituer un frein à l'initiative, l'éthique est une démarche qui met en œuvre la conscience de chacun pour discerner et accomplir l'action juste. La conscience en effet fait usage de la liberté du sujet, de sa capacité de discernement. Elle prend appui sur le travail d'analyse qui aide à comprendre le contexte. L'éthique est ainsi l'affirmation du sujet. Elle permet à notre subjectivité d'assumer ses choix, dans une tension positive entre un environnement marqué par des tensions contradictoires et un système de références et de convictions auquel on puise.

Ethique et morale : de la conscience individuelle à la posture institutionnelle, comment intégrer l'éthique dans l'organisation ?

La dimension singulière de l'éthique ne signifie pas qu'il ne puisse exister d'éthique collective. Les principes éthiques sont aussi des référents collectifs. Les deux dimensions sont déjà présentées comme complémentaires par Aristote.

- Quand l'éthique traduit en règles la distinction entre le « Bien » et le « Mal », elle donne lieu à une **morale**, propre à la communauté ou au groupe. La communauté ou le groupe expriment, grâce à ces règles, ce qui convient à sa conservation, à son avenir, au maintien du lien social. On parle de morale (ou de morales) pour signifier ces traductions en règles et en codes de ce que le groupe estime être bon pour lui.
- Lorsqu'une morale est explicitée sous forme d'interdits – dont la transgression entraîne des sanctions au sein du groupe – elle se mue en **loi**.
- A un niveau intermédiaire, lorsqu'une morale est traduite en principes généraux, communs aux membres du groupe, elle constitue une **charte**.
- Lorsque ces principes s'accompagnent d'obligations et d'interdits, dans l'exercice d'une profession ou d'une fonction déterminée, au sein de la vie sociale, on parle alors d'un **code**

de déontologie, ou encore de **codes de conduite**. Ces deux types de codes comportent un versant proprement éthique (en référence à des principes) et un versant proprement juridique (en référence à la loi).

Aujourd'hui, de nombreuses organisations possèdent une charte. Même si la charge symbolique d'un tel document est forte, il ne s'agit pas cependant d'un outil opérationnel. Il répond à un besoin d'exprimer des valeurs, un esprit. Il remplit souvent aussi une fonction d'affichage à l'égard d'une opinion publique de plus en plus exigeante en matière d'information et de transparence dans le domaine de la solidarité internationale. Les codes de déontologie et les codes de conduite sont apparus, quant à eux, pour répondre à des interrogations concernant la conduite des actions proprement dite. Cela dit, ils ne représentent pas en eux-mêmes le fruit d'une réflexion éthique dans un contexte singulier ; on peut en effet avoir recours aux codes comme à une boîte à outils. C'est bien en amont de ces règles, dans les processus de décision, qu'il faut rechercher le sens des pratiques et les moyens de prendre en considération la dimension proprement éthique des initiatives.

Un processus de décision, fondé sur une démarche éthique, intègre à la fois la dimension personnelle du sujet, les valeurs de l'organisation et l'analyse de la situation particulière dans laquelle il est engagé.

Il ne s'agit donc pas de trouver des solutions immédiates à des problèmes spécifiques mais plutôt d'engager une démarche méthodique pour aborder les questions de sens et d'enjeux de l'aide. Il s'agit enfin de consacrer l'affirmation des principes fondamentaux qui soutiennent l'action humanitaire et le devenir des personnes concernées.

Démarche éthique : éclairage et définitions

La réflexion éthique fait appel à un langage et à des termes qu'il importe de préciser, même si l'on peut toujours débattre de leur portée et de leur sens. C'est ce que nous proposons dans ce paragraphe d'éclairage et de définitions.

Il y a plusieurs manières d'entrer dans le registre de la réflexion ou de la relecture éthique, selon que l'on privilégie :

- **le discours des valeurs et des références** par lequel une collectivité, une communauté culturelle ou un groupe restreint, réuni par un projet commun, définit les enjeux, l'horizon et les limites de son agir ;
- **la conscience morale** propre d'un individu, dans le rapport qu'il entretient aux exigences – éthiques et juridiques – de la communauté à laquelle il appartient ou à laquelle il se réfère, par conviction ou par option.

- **l'expression des impératifs** qui permet à un groupe de définir ce qui doit être respecté, ce qui ne peut jamais être fait, ce qui est meilleur et ce qui est préférable, dans les choix à envisager et les situations particulières. Ces impératifs cristallisent eux-mêmes, en termes d'actes et de comportements, les principes et valeurs qu'un individu, situé dans une communauté, entend ou est tenu d'honorer ;
- **l'expression des convictions** qui suscitent et motivent une action ou un programme d'action, que ces convictions soient personnelles ou collectives ;
- **la question des moyens et des fins** qui rend effective une action et l'inscrit dans un réel où l'on agit en fonction des possibles et des visées recherchées, en cherchant à soumettre les moyens à la perspective vers laquelle on tend.

Il est clair que la conception de l'éthique, comme fondement du lien qui unit les acteurs à un système de représentations ou comme affirmation de la subjectivité qui entend assumer son action, influence, de manière déterminante, la discussion sur le sens et la pertinence d'un projet aussi bien que sur la manière d'en relire les incidences et les effets.

L'approche éthique s'intéresse à la fois à l'intention qui sous-tend un projet ou un acte aussi bien qu'à la finalité visée. La culture occidentale contemporaine, marquée par le primat de l'analyse (des situations) et des logiques (institutionnelles ou comportementales) et par la question des moyens (capacités et savoir-faire), a vu se développer, en son sein, des éthiques à dominante juridique ou procédurale, c'est-à-dire marquées par des traductions en termes de consignes, de codes et de modes d'évaluation. L'autre versant de l'éthique, placé sous le signe de la recherche du sens ou de l'interprétation, tend à exprimer, dans la diversité des sensibilités, ce qui est perçu par les sujets comme protégeant ou développant la vie humaine, dans toutes ses dimensions.

Si le terme « éthique » a été préféré au terme « morale », dans le contexte d'une modernité marqué par la sécularisation des références traditionnelles (d'inspiration religieuse en particulier), c'est qu'il suggère la nécessité d'un débat et d'un discernement dans cette recherche du sens de l'action, que ni l'interprétation sociologique ni la connotation politique n'épuisent. Cela dit, les deux termes ne s'excluent jamais, dans la mesure où ils permettent d'envisager la dimension subjective (éthique) et la dimension sociale (morale) de la responsabilité.

Ce que nous a appris l'action humanitaire, au cours des vingt-cinq dernières années, particulièrement l'expérience des organisations « sans frontières » et le témoignage des acteurs de l'urgence, en situation de catastrophe naturelle ou de conflits armés, c'est que la motivation première, en la matière, repose sur la capacité d'indignation et de compassion à l'égard de celles et ceux qui sont blessés dans leur corps ou dans leurs droits fondamentaux. C'est ce sentiment d'appartenance à une commune humanité – tout autant qu'à une communauté humaine

– qui a soutenu de nombreuses initiatives et qui constitue un socle éthique à de nombreuses actions de solidarité internationale.

On distingue fréquemment ce qu'il est convenu de nommer « une éthique de situation » et « une éthique de responsabilité », selon que l'on souligne le rapport à l'analyse et au savoir, d'une part, à la liberté et à l'implication de l'acteur (ou des acteurs) d'autre part. Cette distinction est suggestive car elle permet d'entendre qu'il n'y a d'éthique que située dans un contexte, dans un environnement historique et culturel. Elle permet en outre de considérer la tension jamais résolue entre ce que vise l'idéal et les contingences inhérentes à l'agir, dans les situations singulières.

Affirmer les cadres de l'action humanitaire

L'éthique demeure du domaine de la conscience mais ne se réduit pas à un sentiment individuel. A laisser chacun à son seul libre-arbitre, sans aide à la difficile question du choix, on insinuerait que l'éthique est en définitive une démarche « à géométrie variable ». On risquerait aussi de sacrifier au relativisme selon lequel on présume que chacun a sa propre éthique, sans analyse ni dialogue avec les autres. Or la démarche éthique, en particulier pour une organisation humanitaire, doit avoir pour objet d'affirmer les principes fondamentaux qui fondent cette action et qui ne se réduisent pas à des considérations individuelles.

Au-delà des documents de référence, rédigés par les ONG (chartes, déclarations...), riches en références philosophiques ou juridiques, la reconnaissance de tels principes implique un authentique travail de compréhension de leur sens et de leurs traductions opérationnelles. Un examen attentif des valeurs qui sous-tendent l'action humanitaire montre également qu'on a souvent accolé, à tort, dans le discours sur l'action, des notions de natures différentes. Revenir aux fondements éthiques de l'action humanitaire, c'est donc hiérarchiser ces références : identifier ce qui relève de l'impératif (auquel on ne saurait déroger), et ce qui relève de modalités incitatives ou encore indicatives.

En partant d'une considération de la pluralité des éthiques, engagées dans les projets des organisations humanitaires, en fonction des histoires, des convictions fondatrices et des projets spécifiques, on pourra, semble-t-il, avancer trois principes fondamentaux, relevant de l'impératif :

1. Le principe d'humanité
2. Le principe d'impartialité
3. Le principe d'indépendance

Ces trois affirmations constituent ce que l'on peut considérer comme le « noyau dur » de l'intention humanitaire.

Le principe d'humanité touche au lien premier et irréductible qui unit les habitants de la planète, dans la diversité de leurs appartenances communautaires et de leurs histoires singulières.

- *La traduction* de ce principe passe par l'initiative de solidarité d'homme à homme, qui vise à porter secours à un homme blessé ou victime de la violence, du seul fait qu'il est un homme et que nous sommes touchés, dans notre conscience humaine, par sa situation de vulnérabilité. Le point d'appui de cette conscience est à situer dans le fait de voir en l'autre un semblable, voire un frère.
- *Les recommandations*, pour une juste interprétation de ce principe, concerneront les motifs et les motivations de l'action humanitaire. En contribuant à une élucidation des intentions qui président à l'action, on en affine les enjeux et les limites. On perçoit également, en même temps que la capacité à l'empathie, la nécessité de percevoir les contradictions de cette humanité, capable de construire aussi bien que de détruire l'homme, dans sa fragile singularité.

Le principe d'impartialité vient en second lieu et, d'une certaine manière, explicite le premier principe. Il s'agit en effet d'affirmer que l'intervention en faveur de l'homme en péril ne saurait souffrir des partages idéologiques ou partisans. En clair, une victime est un homme, quel que soit son camp. Il ne peut donc être question de soumettre une action humanitaire à l'une des positions en conflit ou à un pouvoir. C'est un principe à la fois central et redoutable car on sait bien que les pouvoirs concernés instrumentalisent les victimes, soit en les sur-exposant, soit en les « marginalisant », parfois en les « occultant ».

- *La traduction* de ce principe consiste à rappeler que l'action humanitaire transcende les antagonismes et présuppose que la dignité comme les droits fondamentaux doivent être assurés aux victimes et, plus largement, à toutes les personnes affectées par la situation de crise, sans discrimination.

On retrouve dans les idéaux d'Henry Dunant ainsi que dans les principes inscrits dans le droit international humanitaire, cette volonté de sauvegarder la dignité de la personne humaine. On peut aussi penser que la notion de solidarité organique, comme cette volonté de protéger la dignité, sont à la base de la revendication des ONG françaises, à la fin des années 1980, pour que soit honoré le droit des victimes à recevoir une assistance. Les discussions et négociations entre Etats ont, par la suite, transformé cette revendication en un droit d'assistance humanitaire, bientôt nommé droit d'ingérence (droit des Etats à porter secours à des populations en péril). Ce que les ONG voulaient affirmer, c'est le droit des victimes, les « secouristes » (Etats aussi bien qu'organisations spécialisées) étant débiteurs d'un devoir d'assistance humanitaire, également nommé, à ce moment, devoir d'ingérence humanitaire. L'Etat français,

s'emparent de leurs préoccupations, sous l'égide de M. Bettati et B. Kouchner, a été contraint de négocier une position de compromis, dont sont issues les Résolutions 43/131 et 45/100 de l'Assemblée générale des Nations-Unies, du 8 décembre 1988 et du 14 décembre 1990 : résolutions qui affirment, au contraire, les droits des porteurs de secours. Depuis lors, la notion de droit d'ingérence a connu des développements qui laissent largement place aux calculs politiques ; ce qui ne place pas cette notion dans le champ de l'impartialité. Ces deux textes renforcent cependant la mise en pratique du libre accès aux victimes et situent l'action humanitaire dans la visée de la sauvegarde de la dignité humaine. Ils stipulent en effet, dans leur préambule, que le « le fait de laisser les victimes de catastrophes naturelles et situations d'urgence du même ordre sans assistance humanitaire représente une menace à la vie humaine et une atteinte à la dignité d'homme. »

- *Les recommandations* en la matière consisteront à solliciter, chez les acteurs humanitaires, l'esprit critique leur permettant à la fois de s'approprier les données propres aux situations, en dépassant les discours de propagande ou les thèses discriminatoires, pour rejoindre les individus, quels qu'ils soient, là où ils sont et quelles que soient leurs convictions. La connaissance critique ici évoquée doit être comprise comme une capacité de distanciation qui n'exclut pas que soient mesurées les possibilités et les limites réelles de l'action, en deçà desquelles l'existence des intervenants est elle-même en péril.

Le principe d'indépendance : entendu comme indépendance de l'initiative, des moyens engagés et de la liberté de manœuvre en matière d'intervention humanitaire. Mais il s'agit aussi – et cette connotation est parfois plus délicate à assumer – d'une indépendance à l'égard des donateurs et bailleurs de fonds. On a là un principe paradoxal, car il est bien clair que les acteurs humanitaires engagent avec eux ceux qui les financent. L'indépendance s'exprime donc toujours dans un rapport de tension irrésolue entre les besoins – dont la formulation est requise –, la compétence – qui évalue et réévalue sans cesse les attentes et les possibilités – et le mandat – qui précise les termes de la mission.

- *La traduction*, à cet égard, concerne à la fois l'esprit et les capacités techniques des acteurs. Elle touche aux rapports, au sein même des équipes comme entre les équipes et les parties prenantes externes.
- *Les recommandations* viseront donc à définir les responsabilités, tout en restant attentifs à la manière dont les acteurs déploient les responsabilités confiées. La relecture, comme exercice continu d'évaluation éthique, trouvera là son enjeu majeur.

Il reviendra à chaque organisation – et à chaque individu, au sein de ces organisations – d'articuler et de mettre en perspective ces trois principes majeurs, avec la couleur de sa philosophie propre. L'intérêt étant de constituer un socle sur lequel un programme, une décision, une action et une relecture de l'engagement peuvent se déployer.

D'autres principes, de type incitatif (exprimant un encouragement fort) ou de type indicatif (donnant des repères aux acteurs), pourront être invoqués, en fonction du projet de l'organisation, des convictions et du parcours des acteurs concernés. Nous les présentons ci-après, sans classification ni priorité, laissant à chacun le soin de les mettre en rapport et de les hiérarchiser (selon précisément qu'ils sont considérés comme incitatifs ou indicatifs).

- **Le principe d'universalité** appelle à reconnaître l'existence et l'efficiace des droits fondamentaux communs à tous les membres de la communauté humaine, quels que soient la condition, le contexte et la culture dans lesquels chacun évolue. L'universalité est à entendre ici comme un principe de reconnaissance entre tous les habitants de la planète.
- **Le principe d'engagement** est d'une autre nature, car il s'agit plus d'une expression dynamique de la liberté : face à la souffrance de l'autre, je manifeste mon empathie avec ceux qui sont blessés ou affectés par l'injustice. Cette « sortie de moi-même » fait de moi un acteur qui se risque à intervenir dans l'Histoire et qui demeure vigilant à l'égard de tout ce qui opprime ou détruit la personne humaine.
- **Le principe de responsabilité** consiste à mesurer et à vivre la tension entre ce que nous devons faire et ce que nous pouvons faire. C'est en outre, une fois l'engagement pris, le rappel que nous sommes appelés à « répondre de nos actes » auprès de ceux qui nous ont « envoyés » et de ceux à que nous avons « secourus ».
- **Le principe de neutralité** désigne ici l'exigence de réserve de l'ONG à l'égard des controverses et des positions qui s'affirment, au cœur même des conflits. La neutralité n'est pas une passivité mais une distanciation institutionnelle nécessaire et requise afin de maintenir la liberté d'intervention et d'éviter toute manipulation de l'action au profit d'un groupe d'intérêts ou d'un belligérant. Ce principe, à l'origine pensé en rapport avec la souveraineté de l'État laïc, a été consacré et étendu aux ONG, sur la base de l'expérience déterminante de la Croix-Rouge.
- **Le principe de transparence** pourra apparaître comme un idéal ou une visée. Il s'agit à la fois de rendre compte de l'action « à livre ouvert », c'est-à-dire en exposant, aux donateurs comme à l'opinion, de manière exhaustive, les fonds et moyens reçus et affectés dans le cadre d'un programme ou d'une action. L'exigence de transparence est une exigence de respect à l'égard de celles et ceux qui soutiennent financièrement les actions ; à l'égard des bénéficiaires et à l'égard d'une opinion publique qui, en contexte de démocratie, a droit à connaître la destination et l'usage des fonds en provenance de la société civile aussi bien que d'institutions publiques.
- **Le principe d'information et de témoignage** a été placé au cœur de certains projets d'organisation humanitaire. Le témoignage consiste à rendre compte d'une situation. Plus qu'une simple énonciation des faits, il consiste à sensibiliser ceux qui peuvent avoir un impact sur la réalité constatée, par des positions fortes et argumentées lorsque cela s'avère nécessaire.

Outils d'aide à la décision

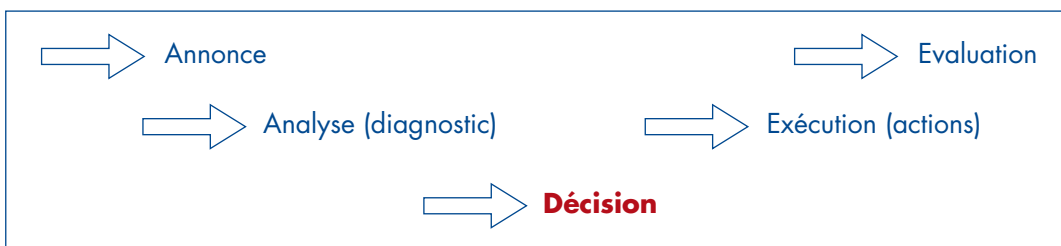
L'éthique dans les processus de décision

Les processus de décision offrent à la réflexion éthique – ici entendue comme démarche de discernement (des enjeux et des possibles) et essai de définition des responsabilités (individuelles et collectives) – un objet privilégié. Dans ces processus de décision sont en effet engagés des présupposés, des acquis (de l'ordre du savoir et de l'expérience), des statuts et des liens par lesquels les personnes concernées sont impliquées, voire exposées.

Plusieurs « figures » se dégagent, qui constituent et définissent la chaîne de décision :

- la figure de l'éclaireur : celui qui pressent, avertit ou annonce ;
- la figure de l'analyste, qui établit un diagnostic et élabore un plan d'intervention sur la base d'une interprétation de la situation ;
- la figure du décideur, qui met en route un programme ;
- la figure de l'exécutant, qui accomplit le programme et le traduit en actes ;
- la figure de l'évaluateur, qui mesure les effets de l'action entreprise.

On pourra, à l'aide du schéma ci-dessous, considérer les liens qui unissent ces différentes figures et, par là, saisir un schéma type d'une chaîne de décision.



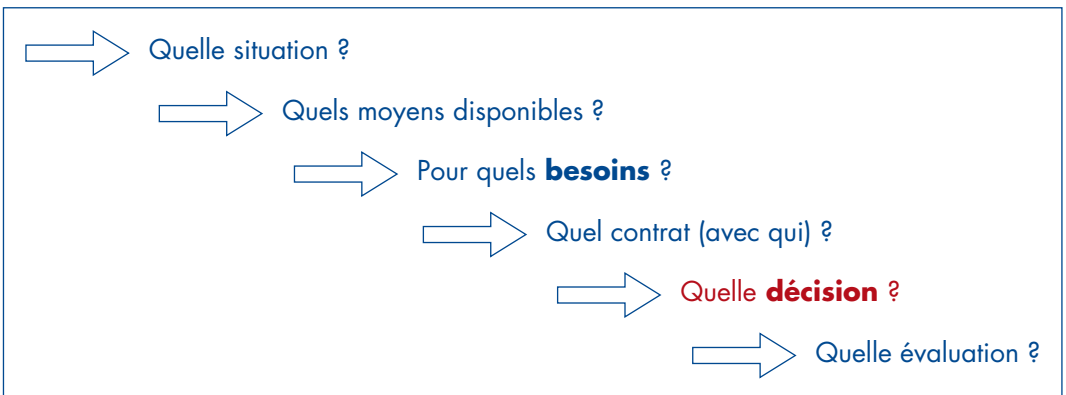
L'aide à la décision consiste à permettre à chacune des figures de s'approprier les principes, de les traduire, et de mesurer les effets induits de la décision – et de ses justifications – sur le terrain et sur toutes les personnes concernées.

L'aide à la décision s'applique donc à tous les acteurs, en amont et en aval de l'acte de décision et de l'acte d'exécution proprement dits. Aider à la décision signifie ici :

- rappeler les points d'appui et les enjeux ;
- prendre en considération les étapes et les seuils décisifs de l'exécution ;
- considérer ce que sont devenues les personnes concernées (acteurs engagés dans l'action et bénéficiaires) ;
- tirer un enseignement (et éventuellement en rendre compte, à l'interne ou publiquement) des actions engagées.

On soulignera que la décision ne saurait être contenue dans le strict registre technique (savoir-faire et moyens) si l'on veut en mesurer les effets et la signification dans l'histoire des personnes (« bénéficiaires » et « acteurs »).

Une manière d'apprécier la chaîne de décision consiste à décentrer l'acte de décision proprement dit, en l'articulant à l'approche que l'on a des besoins. On a alors le schéma suivant :



Une des aides à la décision, indépendamment de la nécessité d'une expertise, en matière de formulation et de définition de besoins, est à voir dans une relecture méthodique et critique de l'action, menée par les acteurs eux-mêmes, dans une distanciation nécessaire du terrain de l'exécution proprement dit.

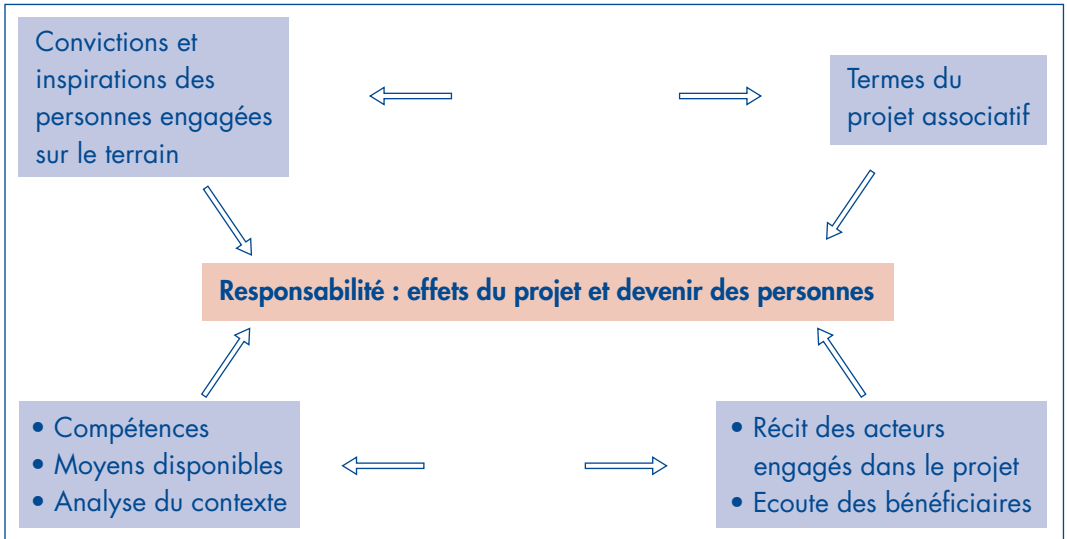
La relecture éthique de l'action humanitaire

La relecture éthique consiste à prendre a posteriori la mesure de nos engagements dans un projet et à envisager ses suites et ses conséquences. Il s'agit de refaire le parcours de l'action, depuis la décision initiale jusqu'à l'étape qui nous a conduits à l'arrêter, à la suspendre ou à la corriger. Nous pouvons, dans cet esprit, utiliser les « entrées » suivantes :

- Y aller ou ne pas y aller ?
Les sollicitations pour des actions de solidarité ne manquent pas. Sur quels critères et dans quelles perspectives la décision d'intervenir sur un terrain se prend-elle ?
- Quels sont les termes de notre engagement dans un projet ?
Qui fait quoi ? Avec qui ? Pour qui et pour quoi faire ? Jusqu'à quand ?
- Poursuivre ou ne pas poursuivre ?
Une évaluation de l'action est-elle prévue ? A quelle étape ? Avec qui ?
La remise en cause ou la correction du projet est-elle possible ?
Quelle place pour le devenir des personnes engagées ?
- Le « cahier des charges » du projet peut-il être réactualisé ?
L'action appelle toujours l'action : il y a toujours et encore quelque chose à faire. Les termes du « cahier des charges » peuvent-ils être repris et précisés en fonction de l'environnement et de l'évolution du contexte ?
- Entre l'idéal et le possible, quel écart à vivre ?
Les convictions personnelles (éventuellement partagées) dessinent un horizon pour l'action. L'expérience du réel, avec ses ambiguïtés et ses pesanteurs, peut décourager les plus convaincus : comment vivre l'écart, non comme une paralysie mais comme un appel au réalisme et à l'efficacité concrète ?
- Y a-t-il des « conditions minimales » pour agir ?
Entre « la générosité qui ne compte pas » et « la conditionnalité qui délimite, de manière stricte, les possibilités d'aider », quel chemin pour une action significative et « utile » ?
- Entre éthique et politique, quel positionnement ?
L'action humanitaire, toujours aux prises avec les pouvoirs et les conflits de pouvoir, aussi bien qu'avec les représentations culturelles et morales, se risque dans l'espace étroit entre le « devoir d'ingérence » et « le respect des histoires singulières ». Comment considérer, dans la relecture du chemin parcouru, la dignité humaine et la liberté des personnes ?

Afin de préciser les différentes dimensions de la relecture éthique d'un projet, on pourra s'inspirer du schéma suivant, qui articule l'approche éthique et le devenir des personnes :

Quatre espaces de réflexion pour mener une relecture éthique d'un projet



Il s'agit de voir quels liens sont posés entre les quatre espaces (convictions, projet associatif, compétences, récit) et quelle importance est donnée à chacun d'eux.

On aura compris que la relecture éthique considère à la fois les **effets de l'action** et le **devenir des personnes** que l'action a sollicitées et, pour certaines, « transformées ».

Il importe de souligner que les quatre points de repères du schéma ne ferment pas la figure sur elle-même mais veulent mettre en perspective quatre espaces où s'expriment et se confrontent les expériences humanitaires et leurs interprétations.

- l'espace des convictions qui donne du sens à l'investissement des acteurs dans un projet ;
- l'espace ouvert par le projet associatif, lui-même décliné en termes de programmes et d'enjeux ;
- l'espace des compétences, de la compréhension du contexte et des moyens disponibles ;
- l'espace ouvert par le récit des acteurs impliqués dans l'action.

Au cœur du schéma, l'introduction de la thématique de la responsabilité suggère que l'éthique ne peut être réduite au seul discours de l'analyse de situation, des compétences ou des moyens mis en œuvre, ni au récit des acteurs. L'éthique n'est pas non plus du seul registre du projet associatif ou des convictions qui donnent forme et force aux principes. L'éthique fait jouer les quatre espaces et, par là-même, en appelle à la responsabilité, au regard de ces principes majeurs (humanité, indépendance, impartialité).

Clés pour rédiger un texte de référence éthique

Ce paragraphe se propose d'aborder la rédaction d'un texte de référence éthique. Un tel texte peut être envisagé pour chaque projet mené par l'organisation. En effet, nous partons d'une **considération de la pluralité des éthiques engagées dans les organisations humanitaires : en fonction des histoires, des convictions fondatrices et des projets spécifiques.**

Pour une organisation, élaborer un texte de référence éthique en matière d'aide humanitaire suppose de prendre en considération les affirmations constitutives de ses projets. Il s'agit donc de partir de ce qu'on pourrait appeler une « archéologie des projets », c'est-à-dire des intuitions et des idées majeures qui constituent le vecteur des projets. Pour donner forme et précision à ces composants, on s'interrogera de la manière suivante :

- D'une manière générale, en quels termes les organisations expriment-elles les principes majeurs et les priorités qui président à leur démarche comme au déploiement de leurs projets ? Nous parlons ici des organisations « au pluriel », car il est essentiel de considérer la diversité des compétences, des analyses et des projets. Cette diversité, reconnue et valorisée, est en effet une condition de la complémentarité et de l'efficacité d'une action concertée, sur le terrain, chaque organisation apportant une contribution spécifique.

- En quels termes les demandes d'aide sont-elles formulées à l'organisation et dans quelle perspective sont-elles envisagées ?

Préciser les demandes d'aide – en termes de moyens comme en termes de fins – et ce que l'on cherche à faire en intervenant dans un contexte de catastrophe ou de conflit, contribue à déterminer le point de départ et la visée de l'action humanitaire. On notera, à cet égard, comment s'exprime l'urgence, qui l'évalue et comment l'action s'inscrit dans le temps.

- Est-il possible d'identifier des étapes et des évolutions dans l'exposé des principes et dans les orientations stratégiques de l'organisation ?

Il est en effet possible qu'une expérience ou que les conséquences (positives ou négatives) d'un engagement, dans un pays et pendant un temps, aient marqué les acteurs au point d'infléchir ou de réorienter l'action. La relecture, sur les registres de la stratégie aussi bien que de l'éthique, s'avère essentielle pour penser l'avenir de l'organisation et des personnes.

- Les exigences de professionnalisation, qui marquent l'évolution récente des « métiers de l'humanitaire » ont-elles des conséquences, en termes éthiques (valeurs communes, convictions et responsabilités personnelles des acteurs) sur les priorités et sur les pratiques mises en œuvre par l'organisation ?

Que faisons-nous entrer dans cette notion de compétence professionnelle ? Les métiers du soin, de la reconstruction, de la gestion, ou de l'accompagnement psychosocial requièrent évidemment des compétences toujours plus fortes, mais on perçoit également l'importance de l'expérience en matière de connaissance des cultures, des structures sociales, des représentations ou des croyances. Comment ce lien entre compétences et responsabilités est-il pensé, argumenté et évalué, en fonction du projet et des valeurs référentielles de l'organisation ?

Les clés d'élaboration d'un texte de référence éthique, pour préciser les ancrages et les enjeux des projets d'une organisation, touchent à ce qu'on pourrait appeler « l'amont » et « l'aval » de l'engagement. On précisera en effet :

- les « **fondamentaux** » des projets : les principes, valeurs et points d'appui ; il s'agit d'expliquer la raison d'être de l'initiative ou de l'intervention ;
- les « **traductions** » concrètes et effectives de ces ancrages fondamentaux, sur le terrain ; il s'agit de décrire ce que l'on veut faire, ce que l'on peut faire et ce qui est visé, étape après étape en fonction des moyens disponibles ;
- les « **recommandations** », c'est-à-dire les conseils et les outils de repérage, en vue d'une meilleure compréhension des buts recherchés. Il s'agit de définir les précautions à poser, de rappeler la vigilance à l'égard des ambiguïtés dans lesquelles on évolue et des pièges éventuels qu'il importe d'éviter.

Pour relier l'approche en termes de principes (cf. page 17) et l'élaboration de ce texte de référence, on pourra utiliser le tableau de concordances page suivante :

Les principes impératifs, leurs traductions et recommandations

Principes fondamentaux impératifs	Traductions : applications stratégiques et comportementales	Recommandations pour l'organisation
Humanité	Considération des personnes, de leurs aspirations et de leurs conditions... jamais réduites à la situation dans laquelle elles se trouvent.	Nécessité d'une sensibilisation (préalable et continue) dans les domaines psychologique et anthropologique, sur les situations de traumatisme et /ou de conflit (ou de conséquences post-confliktuelles).
Impartialité	Exigence de considération de toute personne, sans discrimination... Assistance et soins apportés à toutes les victimes, en fonction des besoins.	Appel à la vigilance à l'égard de toute manipulation ou du détournement éventuel de l'aide, au profit d'un « camp » ou d'un « clan »... Rappel permanent des droits humains fondamentaux et du droit humanitaire international.
Indépendance	Liberté dans les options et les modes d'intervention, à l'égard des individus comme à l'égard des groupes et des pouvoirs.	Relecture, constamment actualisée, du rapport entre le possible et l'impossible protection du sens de l'action, au regard du mandat de l'organisation ; analyse du poids des contraintes de l'environnement.

L'établissement de telles « concordances » offre un support à la construction d'un texte de référence éthique. On peut en effet, pour chaque principe posé, envisager les applications stratégiques et comportementales et les conseils requis, en amont et en aval d'un engagement concret. Et cela pour chaque contexte singulier. Ce qui est développé dans le tableau ci-dessus pour les trois principes qualifiés d'impératifs, peut être déployé, d'une manière similaire, pour les principes incitatifs et indicatifs. En effet, il existe une différence d'autorité et d'insistance entre les principes dits « impératifs » et ceux que l'on présentera, selon les projets et les philosophies des organisations, comme incitatifs (dont on recommande fortement l'application) ou indicatifs (que l'on présentera comme points de repères utiles).

Les principes incitatifs ou indicatifs, leurs traductions et recommandations

Principes incitatifs ou indicatifs	Traductions plus ou moins déterminées et/ou déterminantes	Recommandations pour l'organisation
Universalité	Considération de tout contexte d'action et de tout groupe humain sans distinction ni hiérarchie.	Le principe d'universalité en appelle à une conception du monde où tous les habitants de la planète ont les mêmes droits et les mêmes devoirs (mutuels).
Engagement	Disponibilité et exigences contractuelles.	Un engagement assumé passe par une connaissance de soi-même et une capacité à travailler en équipe, dans la complémentarité des compétences et des savoir-faire.
Responsabilité	Conscience des enjeux liés à l'engagement. Ces engagements sont pris par rapport aux bénéficiaires des actions ou par rapport aux donateurs et bailleurs de fonds.	La responsabilité est à la fois personnelle et collective ; l'articulation entre les deux niveaux de la responsabilité présuppose une définition et une délimitation explicite des rôles.
Neutralité	Fait de ne pas prendre partie vis-à-vis de groupes de pression ou d'intérêts en jeu ou en conflit. La neutralité peut être une posture institutionnelle.	La neutralité passe parfois par l'expérience d'une résistance à l'égard des idéologies et à l'égard de ses propres affects.
Transparence	Clarté dans l'intention et dans les moyens engagés.	L'exigence de la transparence repose sur l'expérience quotidienne du dialogue et de la discussion critique entre acteurs et entre partenaires.
Information et témoignage	Accord pour rendre compte de la présence sur un terrain (de ses effets et de ce qu'elle a pu révéler d'un contexte ou d'un conflit) auprès de l'opinion.	Il est essentiel de mesurer la fiabilité d'une information et de percevoir le poids d'un témoignage.

On l'aura compris, les principes impératifs constituent des sources de sens pour l'action.

Les principes incitatifs encouragent des comportements et des choix dans le sens de la visée poursuivie.

Les principes indicatifs offrent des balises et des aides pour faciliter l'accomplissement même de l'action.